

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL se sont réunis à la mairie sous la présidence de David COLAS, Maire.

Etaient présents : David COLAS, David CAILLOT, Cécile BENOIST d'AZY, CLEMENT Jean-Philippe, Béatrice BAVART, Franck BOVE, Gilles THEBAULT

Excusés : Aurélie MULLER donne pouvoir à Jean-Philippe CLEMENT, Sylvie GIRARD donne pouvoir à David COLAS, Stéphane SAUVIGNON

Monsieur THEBAULT Gilles est secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/2023 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
- 2/2023 – PLAN DE FINANCEMENT DU CITY STADE
- 3/2023 – AVIS SUR LE PROJET DE CHAMP DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA COMMUNE DE CHAMPVERT
- 4/2023 – MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

1/2023 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022

2/2023 – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DU CITY STADE

Vu le CGCT

Vu la demande initiale de subvention auprès de l'agence nationale du sport et de l'accusé de dossier de réception complet du 29 avril 2023 et notre éligibilité

Considérant que la DRAJEP nous a informés que nous pouvions à nouveau déposer notre projet au titre de la campagne 2023 intitulée "plan 5000 terrains de sport" et que nous avons confirmé que nous déposons notre dossier pour 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de réviser et adopter le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AIRE DE JEUX MULTISPORTS DE LA COMMUNE DE VERNEUIL

DEPENSES :

	Montant HT	Montant TTC		
Structure aire de jeux multisports	51412.00	61694.40		
Stabilisé	33844.56	40613.47		
Eclairage public (la TVA est prise en charge par le SIEEEN)	15172.00	15172.00		
Total	100428.56	117479.87		

RECETTES HT

Organisme	Dépenses subventionnables	Montant subventionnable	Pourcentage par rapport à la défense subventionnable	Montant de la subvention	Pourcentage par rapport à la dépense totale
Commune	Tout	100428.56	20%	20341.00	20.28%
Conseil Régional	Stabilisé + structure aire de jeux – bancs – poubelles - éclairage public	83973.56	20%	16794.72	16.72%
Agence Nationale du sport	Structure aire de jeux – bancs – poubelle + stabilisé + éclairage public uniquement sur le stabilisé	90418.34	70%	63292.84	63%
TOTAL				100428.56	100%

Monsieur BOVE et Madame BENOIST d'AZY interrogent sur le fait que voter un budget avec des demandes de subventions, lesquelles ont fait l'objet de dossiers déclarés complets mais ne valant pas promesse de subventions permette de commencer des travaux alors que le financement par les subventions est incertain et qu'il paraîtrait plus assuré financièrement de faire les travaux quand et si les subventions sont notifiées.

Monsieur le Maire répond que parfois il faut attendre un certain temps avant d'avoir les notifications de subventions et que l'on n'avance du coup pas beaucoup les projets dans ce cas d'une part et d'autre part, il est rare d'avoir le montant complet demandé des subventions, les subventions aident au financement des projets mais il faut surtout compter sur l'autofinancement.

Monsieur BOVE et Madame BENOIST d'AZY, tout en réitérant que le projet de city stade est intéressant, n'auraient peut-être pas voté pour ce projet s'il n'était pas financé à 80%.

Monsieur le maire propose qu'à l'avenir, les projets d'investissements dits structurants, fassent l'objet d'une réflexion et d'un travail préalable, et d'en préciser un taux de subvention minimum attendu d'une part tout en considérant l'intérêt général du projet d'autre part.

3/2023 - AVIS SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE CHAMPVERT

Vu l'arrêté n° 58-2022-12-05-00002 de Monsieur le Préfet,

Vu l'avis d'enquête publique concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque commune de Champvert,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à ce projet d'implantation de parc photovoltaïque sur la commune de Champvert lequel a fait l'objet de demandes de permis de construire déposés par la SARL SOLAIRE CE 2.

La visibilité du parc au niveau du bourg (château et église) est quasi inexistante.

4/2023 – MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le CGCT

Considérant que le parc d'éclairage public de la commune est composé à 75% de dispositifs LED pilotables à distance, réduits d'intensité de 50% mais qu'il reste 25% du parc restant constitué d'ampoules qui ne permet par le réglage d'intensité et qui sont très énergivore

Considérant que le contexte énergétique inflationniste d'une part et d'autre part qu'il n'est pas nécessaire de maintenir l'éclairage public jusqu'à 23h00.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander au SIEEEN d'éteindre l'éclairage public à 22h00.

QUESTIONS DIVERSES

- Des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension auront lieu à Panquelaine. Etant donné ces travaux, Monsieur le Maire propose d'installer de l'éclairage public, un ou deux luminaires. Le conseil municipal donne son accord pour ce projet.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 avril 2023 à 19h15.

